

Paris, le 27 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que le Projet de Loi de Finances est débattu en séance plénière à l'Assemblée nationale, l'Association des grandes entreprises françaises rappelle qu'en 2025, les autorités ont adopté des mesures fiscales dérogatoires visant les grandes entreprises, **mesures conçues pour être temporaires et circonscrites**.

Avant ces mesures exceptionnelles, **les grandes entreprises de L'Afep avaient versé 85,1 Md€ de prélèvements obligatoires** en 2024, dont 53,6 Md€ sur le travail et 12,4 Md€ sur les bénéfices, soit **près de 20 % du total acquitté par les sociétés en France**.

En 2025, ce montant devrait progresser d'environ 10 %, sous l'effet des hausses d'impôts et de contributions exceptionnelles votées en février 2025.

Ce choc fiscal, qui avait vocation à être temporaire, pèse actuellement **sur la croissance du pays**, sur l'investissement, sur les commandes passées aux sous-traitants et sur la consommation dans un contexte mondial déjà défavorable.

Il pèse également sur l'emploi, alors que les entreprises de L'Afep comptent 2,1 millions de salariés en France.

Or l'Assemblée nationale **vient de voter une prolongation de la surtaxe d'impôt sur les sociétés**, pourtant prévue pour être exceptionnelle en 2025.

Ces dispositions fiscales contreviennent aux priorités de la France, en fragilisant des entreprises exposées à la concurrence mondiale, qui grâce à l'engagement de leurs salariés, constituent un pilier de la prospérité nationale.

Si ces dispositions sont confirmées au terme des débats parlementaires, **les orientations adoptées ce jour affecteront les projets d'innovation et d'investissement, fragiliseront le niveau des commandes passées aux sous-traitants et auront des conséquences sur la trajectoire d'emploi des entreprises françaises.**

Patricia Barbizet, Présidente de L'Afep : « *Le vote par l'Assemblée nationale de la prolongation de la surtaxe d'impôt sur les grandes entreprises est une erreur. En agissant ainsi, elle renie l'engagement pris l'an passé de limiter cette mesure à un dispositif exceptionnel et ignore la réalité économique du pays. Les grandes entreprises contribuent déjà à hauteur de 85,1 Md€ de prélèvements obligatoires acquittés par les sociétés en France, et s'acquitteront, du fait notamment de cette surtaxe, de 10 % de plus en 2025. Une nouvelle hausse de ce montant viendra nécessairement grever leur capacité d'investissement en France au moment où nous avons plus que jamais besoin de champions français et européens et donc d'accélérer nos investissements.* »

Contact : Maël Evin
+ 33 6 44 12 14 91
presse@afep.com

À propos de L'Afep

L'Afep, fondée en 1982, réunit 117 des plus grandes entreprises françaises. Elle a pour mission de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique et de porter la voix des grandes entreprises françaises auprès des décideurs publics, à Paris et à Bruxelles.